

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 18

Absents : 8

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 4

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le treize mai deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BANCILLON BOË Fabienne *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, Mme OCELLI Chloé *ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, M. OLIVERO Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*, M. CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud* et M. FERRON Jean *suppléé par Mme DONNEAUD Chantal*.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2022/91

OBJET : FORTIFICATIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX D'URGENCE DU FORT DE TOURNOUX – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n° 2022/38 en date du 17 mars 2022, approuvant la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire à la réalisation de travaux d'urgence du fort de Tournoux, estimée à 30 000 € HT et inscrite au budget 2022 ;

VU cette même délibération autorisant la présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles ;

CONSIDERANT qu'une subvention peut être obtenue auprès de la DRAC PACA en lieu et place du FNADT CIMA initialement sollicité, dans les mêmes conditions financières ;

Sur proposition de Daniel MILLION-ROUSSEAU, Vice-Président,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel de cette mission de maîtrise d'œuvre qui, compte tenu des subventions et aides sollicitées, pourrait s'établir comme suit :

Région SUD (Espace Valléen)	12 000 €	40%
DRAC PACA	12 000 €	40%
Autofinancement CCVUSP	6 000 €	20%
TOTAL HT	30 000 €	100%

- **SOLLICITE** l'aide auprès de la DRAC PACA (Etat) à hauteur de 40% du projet global HT soit **12 000 €**.
- **S'ENGAGE** à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.
- **AUTORISE** la présidente à signer tous les documents nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subventions.
- **AUTORISE** la présidente à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de cette décision.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.